



COMPTE DE CAMPAGNE

Édition 2025/2026

IDENTIFICATION DU CANDIDAT ou candidat tête de liste

(À REMPLIR EN MAJUSCULES)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Circonscription : Département :

Pourcentage de voix obtenu : 1^{er} tour : 2^d tour :

CORRESPONDANCE AVEC LA CNCCFP (procédure contradictoire et notification des décisions)

Les correspondances relatives à votre compte de campagne peuvent vous être adressées :

OUI, j'accepte de recevoir mes correspondances uniquement sous forme électronique à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous, avec copie à (rayer la ou les mentions inutiles) :

- mon expert-comptable ;
- mon mandataire

Adresse e-mail du candidat	
----------------------------	--

NON, je souhaite continuer à recevoir toutes mes correspondances **par voie postale**.

Adresse postale :

SYNTHÈSE DU COMPTE (toute somme doit être arrondie à l'unité la plus proche)

Le compte et ses annexes sont établis en Euros (/ en Francs CFP¹)

TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES

RE

+

dont Apport Personnel (AP)

AP

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES T.T.C.

DE

-

(ne comprenant pas les dépenses de la campagne officielle remboursables au titre de l'art. R. 39 du Code électoral)

SOLDE (RE-DE) : S

=

Vu, et certifié exact le compte et ses 8 annexes :

Date :

Signature du candidat :

¹ Pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie-Française et Wallis-et-Futuna. Rayer la mention inutile

ÉTAT DES RECETTES DU COMpte DE CAMPAGNE (toute somme doit être arrondie à l'unité la plus proche)

	RA Recettes versées au compte du mandataire	RB Paiement par les formations politiques	RC Concours en nature	RD TOTALX
7010 – dons des personnes physiques (y compris collectes)				
7021 – versements personnels des candidats au mandataire				
7022 – emprunts bancaires des candidats				
7023 – emprunts des candidats auprès des formations politiques				
7025 – emprunts des candidats auprès des personnes physiques				
7031 – versements définitifs des formations politiques				
7032 – dépenses payées directement par les formations politiques	X		X	
7050 – concours en nature fournis par les candidats	X			
7051 – concours en nature fournis par les formations politiques	X			
7052 – concours en nature fournis par les personnes physiques				
7580 – produits divers		X		
7600 – produits financiers		X		
TOTALX*				
Report du total de la colonne RD				
7026 – frais financiers payés directement par les candidats (= montant du compte 6613)				
7027 – menues dépenses payées directement par les candidats (= montant du compte 6789)				
TOTAL GÉNÉRAL RE (total colonne RD + compte 7026 + compte 7027)				

Apport personnel des candidats = RD 7021 + RD 7022 + RD 7023 + RD 7025 + compte 7026 + compte 7027

AP (à reporter sur la page 1 du formulaire)

ÉTAT DES DÉPENSES DU COMpte DE CAMPAGNE (toute somme doit être arrondie à l'unité la plus proche)

	DA Dépenses payées par le mandataire	DB Dépenses payées par les formations politiques	DC Concours en nature	DD TOTaux
6051 – matériels (valeur d'utilisation)				
6060 – achats de fournitures et de marchandises				
6132 – location ou mise à disposition immobilière				
6135 – location ou mise à disposition de matériel				
6400 – personnel salarié recruté spécifiquement pour la campagne, y compris charges sociales				
6210 – personnel intérimaire			X	
6211 – personnel mis à disposition	X			
6226 – honoraires et conseils en communication				
6229 – honoraires d'expert-comptable				
6230 – productions audiovisuelles (film, DVD), internet, télématique				
6237 – publications, impressions hors dépenses de la campagne officielle (art. R. 39)				
6235 – enquêtes et sondages				
6240 – transports et déplacements				
6254 – réunions publiques				
6257 – frais de réception et d'hébergement				
6260 – frais postaux et de distribution				
6262 – téléphone et télécommunications				
6280 – frais divers				
6600 – frais financiers			X	
TOTaux				

Report du total de la colonne DD

6613 – frais financiers payés directement par les candidats
(= montant du compte 7026)

6789 – menues dépenses payées directement par les candidats (= montant du compte 7027)

TOTAL GÉNÉRAL DE

(total colonne DD + compte 6613 + compte 6789)



IDENTIFICATION DU MANDATAIRE

En cas de mandataires successifs, joindre un feuillet supplémentaire par mandataire

Mandataire financier (personne physique)

(à cocher s'il y a lieu)

• Nom : Prénom :

Courriel : Tél :

• Déclaration du mandataire à la préfecture de : en date du :

Association de financement électoral, joindre les statuts et la liste des membres du bureau

(à cocher s'il y a lieu)

• Intitulé de l'association :

Courriel : Tél :

• Déclaration de l'association à la préfecture de : en date du :

• N° RNA : W (9 chiffres)

IDENTIFICATION DU COMPTE BANCAIRE OUVERT PAR LE MANDATAIRE (joindre un RIB)

Intitulé du compte : N° du compte :

Nom de l'agence : Adresse :

Code postal : Ville :

Date d'ouverture du compte : ____ / ____ / ____

IDENTIFICATION DE L'EXPERT-COMPTABLE (en cas de dispense de l'expert-comptable³, joindre obligatoirement l'annexe 8)

Nom ou dénomination sociale :

Nom du représentant de la société d'expertise :

N° d'inscription à l'ordre :

Inscrit au tableau de :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél :

Courriel :

Commentaire de l'expert-comptable :

.....
.....
.....

MISSION LÉGALE DE L'EXPERT-COMPTABLE³ (ARTICLE L. 52-12)

Conformément aux dispositions de l'article L. 52-12 du Code électoral, dans le cadre de ma mission légale, j'ai mis le compte de campagne en état d'examen et je me suis assuré de la présence des pièces justificatives requises.

L'expert-comptable

(identité du signataire, cachet et signature)

Date du visa du compte :

Conformément au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée les candidats, les mandataires, les experts-comptables, les donateurs et les prêteurs sont avisés que leurs données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par la CNCCFP (Décret n° 2022-316 du 4 mars 2022 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques modifié par le Décret n°2024-219 du 12 mars 2024). Les destinataires de ces données sont les agents habilités et les membres de la CNCCFP ainsi que les personnes qui exerceraient les droits que leur confère le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) mais pour ces derniers après occultation des données à caractère personnel relatives aux donateurs et prêteurs ; pour toute demande relative à l'exercice des droits des personnes concernées issus du RGPD et loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez écrire au Délégué à la protection des données (DPD) de la CNCCFP, en utilisation l'adresse dpd@cnccfp.fr ou par courrier à : CNCCFP - A l'attention du Délégué à la protection des données - 31 rue de la Fédération - CS 25140 - 75015 Paris Cedex 15 Durée de conservation des demandes au Délégué à la protection des données : année civile + 5 ans

³ Cette présentation n'est pas obligatoire lorsque le candidat ou le candidat tête de liste a obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés et que les recettes et les dépenses de son compte de campagne n'excèdent pas 4 000 euros.